



Conseil Municipal du mercredi 28 juin 2017 à 20 h

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN Catherine, BOULANGE Ludivine, JACOB Yvette, NICOLAS Carine et VENTARD Sylvie ; MM. ALEXANDRE Karl, JOLY Pascal, MICHELIN Fabrice, et BONNOT Sébastien.

Absent excusé : MOURON Jean-Pierre (procuration à Pascal JOLY)

Secrétaire de séance : Yvette JACOB

Avant de commencer la séance, Mme le Maire et les membres du conseil municipal expriment leur pensée particulière pour Guy Bussière, 3^{ème} Adjoint décédé le 17 avril et observent une minute de silence.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – Aménagement Route Départementale :

Suite à la demande d'étude d'aménagement pour ralentir la circulation rte de Corcelles, Mme le Maire fait part de la visite du 12 avril et du compte-rendu de la MiCA, Mission de conseil et d'assistance aux collectivités du Conseil Départemental. Ils indiquent tout d'abord que le contexte de l'entrée d'agglomération n'est pas règlementaire (pas d'habitations en continu de chaque côté) et prennent donc en compte les comptages effectués en 2013 au niveau du 16 Rue de Corcelles ne présentant pas de vitesses aberrantes.

Des propositions d'aménagements pour renforcer l'aspect urbanisé peuvent être mises en place en créant un chemin piéton côté sud et en installant du mobilier urbain et des plantations du côté opposé, voire mise en place d'un effet de porte mais au niveau de la véritable entrée.

Au vu de ce constat, le conseil municipal déplore cette réponse et ne considère pas acceptable cette préconisation de déplacer les panneaux. En effet, la réponse du Conseil départemental n'est pas du tout en adéquation avec la problématique soumise. Le déplacement des panneaux dans le village accentuerait encore la vitesse à l'entrée au lieu de la ralentir. Mme le Maire prendra attache avec le Président du Conseil départemental pour lui faire part des requêtes.

II - Finances :

Budget Annexe Lotissement

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe Lotissement a été ouvert par délibération en date du 24 janvier 1997 afin de répondre aux opérations de lotissement « Les Jardins de Savouges ».

Compte tenu de la vente du dernier lot situé Rue du Pré Fleuri, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE la clôture du budget annexe Lotissement « Les Jardins de Savouges »

- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA et que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune sera réalisé au cours de cet exercice budgétaire.

Indemnités élus

Suite au décès du 3^{ème} Adjoint en avril, et compte tenu du travail effectué par chacun d'entre eux, Mme le Maire propose d'augmenter l'indemnité des 2 autres adjoints en leur allouant le montant maximal.

Le conseil municipal accepte et décide donc de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au taux maximum prévu par les textes à compter du 1^{er} juillet 2017, soit actuellement pour une commune dont la population est inférieure à 500 habitants à 6,60 % par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

III – Recensement de la population

Mme le Maire informe les élus de la réalisation du recensement de la population de Savouges du 18 janvier au 17 février 2018 et propose de nommer Mme Aurore REBULLIOT, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal par arrêté municipal. Le conseil municipal approuve ce choix et réfléchit également au recrutement d'un agent recenseur.

IV – Compte-rendu de réunions

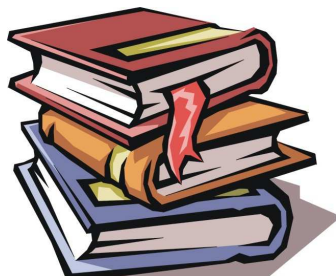
SIVOS de Gevrey : Avancées sur l'achat de la parcelle de 6 000 m² jouxtant le gymnase pour y établir un parking.

FPIC Assainissement : Le 1^{er} Adjoint participe à ces réunions et déplore qu'elles n'aient lieu que 2 fois par an alors que les réunions de DSP avec l'ancienne communauté de communes avaient lieu 1 fois par mois.

V - Questions diverses :

- Mme le Maire fait part du retour en date du 6 juin de l'arrêté du président de la communauté de communes refusant l'exercice du pouvoir de police spéciale concernant « les aires d'accueil ou les terrains de passage des gens du voyage », pouvoir qui devra donc être exercé par Mme le Maire.
- En ce qui concerne les travaux de réfection des fenêtres de l'église et des sanitaires de la salle des fêtes, les subventions par le Conseil Départemental et la réserve parlementaire ont été notifiées récemment. Il est encore nécessaire d'attendre l'accord de la DETR avant de pouvoir commencer les travaux.
- Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise « Espaces Verts Sud Dijonnais » pour la taille des arbres Rue de Noiron.
- Mme le Maire informe les élus que les travaux concernant la fibre optique débuteront fin juillet avec la pose de compteur à côté de l'église.
- Information est également donnée sur la fermeture de l'école de Noiron le vendredi 7 juillet par arrêté du Maire de Noiron en raison de la fermeture des services périscolaires et des problèmes de circulation pour le personnel.
- En ce qui concerne les rythmes scolaires, aucun changement ne peut être décidé dans l'immédiat sans consulter toutes les parties ; une réunion de concertation aura lieu après la rentrée avec les différents protagonistes.
- Un courrier sera adressé à la communauté de communes pour demander la mise en place d'une plate-forme de récupération de déchets verts comme celles de Corcelles-les-Cîteaux, Noiron-sous-Gevrey ou Saint-Philibert.
- Il est rappelé aux habitants qu'ils sont responsables de leur bac de collecte d'ordures ménagères lorsqu'il se trouve sur la voie publique.

INFO MAIRIE



Bibliothèque intercommunale – Horaires d'été :

Mardi de 15h30 à 19h -Mercredi de 15h30 à 18h30

Et Vendredi de 15h30 à 18h30

La bibliothèque sera fermée les vendredi 7 et 14 juillet
et du 2 au 23 août inclus

Lectures d'été à Savouges le mardi 18 juillet à 11h

Jeux de société à la bibliothèque à 14h les lundis 10, 17 et 24 juillet

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS DE L'USAGE DE L'EAU

Selon Arrêté Préfectoral n°423 du 30 juin 2017

- Interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts et les massifs fleuris
- Interdiction de remplir les piscines privées. Pour une 1ère mise en eau, demander l'accord de Mme le Maire
- Interdiction pour les particuliers de laver les véhicules à leur domicile, de laver les toitures, les façades et les abords des habitations.
- Interdiction entre 10h et 19h d'arroser les potagers
- Interdiction d'arroser les plantations, à moins qu'elles n'aient été effectuées avant le 1er mai de l'année

Amendes : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende de 5ème classe (jusqu'à 1 500 € à 3 000 € en cas de récidive)



14 juillet

Rappel : apéritif à partir de 12h à l'espace DAMY et repas tiré du sac.
Inscrivez-vous vite !



Le secrétariat de mairie sera fermé le **vendredi 7 juillet** et du **9 au 24 août 2017**.

En cas d'urgence, prendre contact avec Mme le Maire ou les Adjoints.



Marché artisanal et gourmand

à l'espace DAMY le dimanche 27 août 2017
Buffet- Buvette – Tombola – Jeux pour enfants
Organisé par le Comité d'Animation
Renseignements au 06-37-21-24-86



Les horaires de rentrée au SIVOS de Noiron-sous-Gevrey

du lundi 4 septembre seront :

- Ecole maternelle : 9h15 pour tous en salle de motricité pour l'appel
- Ecole élémentaire : 8H40

Le mardi 5 septembre, accueil des tout-petits avec petits qui ne peuvent être gardés et le mercredi 6 septembre, classe complète des tout-petits et petits.



Aide de financement pour vos travaux de rénovation énergétique

en tant qu'habitant de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges

POUR QUI ?

- Les propriétaires privés occupant leur logement à titre de résidence principale
- Les maisons individuelles dont le permis de construire a été déposé avant le 01/09/2006
- sans conditions de ressources mais non cumulable avec le programme ANAH
- Les devis ne doivent pas être signés avant le dépôt du dossier.

COMBIEN ?

- 25% du montant TTC des travaux (matériel et main d'œuvre) plafonné à
- 5 000 € pour les opérations de rénovation globale BBC
 - 2 500 € si par étapes

QUI CONTACTER ?

S'adresser au Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois
1 Boulevard Foch 21 200 BEAUNE
03 80 24 55 60 – polerenovation@paysbeaunois.org

Dépôt des dossiers avant le 30 octobre 2017

Type de travaux concernés : isolation de la toiture, des murs, des fenêtres et installation ou remplacement de système de chauffage.